

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 15 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le quinze Avril à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 Avril 2024

<u>Présents</u>: Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER.

Absents excusés : Claude TOURAND qui a donné procuration à Olivier NORE.

<u>Secrétaire de séance</u> : Marie-Thérèse PIERRON

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents: 13

Votants: 14

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 26 Février 2024 :

N'appelant pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour:

- 1) CA 2023 et Comptes de Gestion 2023
- 2) Affectation des résultats
- 3) Taux d'imposition 2024
- 4) BP 2024
- 5) Ventes lots lotissement Moulin Ferrare et terrain Grande rue du Puy
- 6) Encart LA MONTAGNE
- 7) Choix du cabinet d'avocats affaire GLOMEAU/GENDREAU
- 8) Divers

1) CA 2023 et Comptes de Gestion 2023

a) Compte administratif du bâtiment zone industrielle (Ressourcerie) :

Madame PIERRON présente le compte administratif 2023 du bâtiment en Zone Industrielle ; pas de dépenses en fonctionnement, les recettes s'élèvent à 5 090.65€. En investissement, aucune dépense et ni recette.

b) Compte administratif du Lotissement Faubourg de Limoges :

Madame Pierron présente le compte administratif du lotissement Faubourg de Limoges. En fonctionnement, le compte administratif s'équilibre à 25 463,15€. En investissement, les dépenses s'élèvent à 42 749,80€ et les recettes à 0€, aucun lot n'ayant été vendu en 2023. Le déficit d'investissement s'élève donc à - 42 749,80€.

c) Compte administratif 2023 du Budget Principal

Madame Pierron présente le compte administratif 2023. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 817 034,26 € et les recettes à 976 099,04 € d'où un résultat excédentaire de +159 064,78 €. Avec un résultat antérieur reporté de + 251 733,51 € et le transfert du syndicat d'eau de 210 140€ le solde d'exécution cumulé s'élève à + 620 938,29€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 560 708,99 € et les recettes à 516 636,25 € d'où un résultat déficitaire de -44 072,74€. Les restes à réaliser s'élèvent à 166 850,07€ en dépenses et 105 770,36 € en recettes d'où un besoin de financement de la section investissement de -107 538,66 €.

Les comptes administratifs 2023, mis au vote par Madame PIERRON, adjointe en charge des Finances, sont votés à l'unanimité.

2) Affectation des résultats

Madame PIERRON présente l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté Transfert (SIAEP)	461 873.51 251 733.51 210 140.00	Résultat antérieur reporté	- 2 386,21
Résultat de l'exercice 2023	159 064.78	Résultat de l'exercice 2023	- 44 072.74
Solde d'exécution cumulé		Solde d'exécution cumulé	- 46 458,95
		Reste à réaliser au 31.12.2023	
		Dépenses	166 850,07
		Recettes	105 770,36
		Solde	- 61 079.71
Total à affecter	620 938.29	Besoin de financement	- 107 538.66

3) Taux d'imposition 2024

Madame le Maire précise que le budget primitif 2024 a été établi sans augmentation des taux d'imposition qui sont les suivants : taxe d'habitation : 10,89 %, taxe foncière (bâti) : 39,83 et taxe foncière (non bâti) : 55,35%. Le Conseil municipal vote pour le maintien des taux de la Commune à l'unanimité.

4) BP 2024

a) Budget primitif du bâtiment zone industrielle :

En fonctionnement, le budget du bâtiment zone industrielle s'équilibre à 13 810,51€ et l'investissement à 16 043,13€.

b) Budget primitif du Lotissement Faubourg de Limoges :

En fonctionnement, le budget du lotissement Faubourg de Limoges s'équilibre à 158 201,97€ avec une subvention du budget principal de 114 250,20€. L'investissement s'équilibre à 148 454,73€.

c) Budget primitif du budget principal :

En fonctionnement, il s'équilibre à 1 472 653,21 € et en investissement à 764 846,71 € avec un emprunt prévu de 46 127,95 € et un virement de la section de fonctionnement de 267 641,01 €.

Explication de la subvention de 114 250€ versée au Budget du Lotissement :

Le coût rapporté à la réalisation des 8 lots (hors voiries et achat du terrain) s'élève à 280 013.67€ pour une surface de 7 607m² soit 36.81€ le m².

Lors du conseil municipal du 03/03/2020 il a été décidé de vendre les lots au prix de 9€/m².

Le budget principal doit compenser la différence entre le coût de revient et le prix au m² soit 27.81€/m².

En 2024, 4 lots sont prévus à la vente pour un total de 34 223€, pour un montant dépensé de 148 473€. La différence (soit 114 250€) abondera le budget du lotissement.

Les subventions attribuées aux associations ont été préparées par la commission des finances en fonction des documents légaux fournis. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants suivants : A.C.C.A. 1 000€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500€, A.D.E.C. 700 €, AlDASSOS 500 €, Les P'tits Bouchons : 500 €, B.C.C.E. 1 500 €, C.A.T.M.- A.C.V.G. 170 €, Club des Ainés 460 €, Cultures en Marche 200 €, G.R.A.F. 200 €,, J.S.C. 3 000 €, J.C.C. 1 500 €, La Gaule Chambonnaise 1 000 €, Solidarité Paysans Limousin 100 €, Tennis Club 1 000 €, Ressourcerie La Dynamo : 2 000€, Association Blundel : 200€ et une subvention exceptionnelle de 500€ pour l'achat de matériel.

Le tracteur tondeuse est ancien avec beaucoup d'heures d'utilisation. Après discussion le Conseil Municipal choisi d'acheter un appareil neuf, la réparation s'élevant à environ 6 000€. 5 sociétés ont été sollicitées :

- ➤ AGRI 23 : 31 800€ avec une reprise de 10 800€ reste 21 000€.
- MICARD GUERET: 42 960€ avec une reprise de 6 960€ reste: 36 000€.
- DUMONTAUX: 43 200€ avec une reprise de 5 000€ reste 38 200€.
- CLOUE: 38 040 € avec une reprise de 11 400€ reste 26 640€.
- MICARD CHAMBON: pas de proposition.

À l'unanimité le Conseil décide l'achat du tracteur tondeuse chez AGRI 23, matériel de marque KUBOTA.

Lors d'un précédent Conseil, il a été décidé de valider l'achat de matériaux pour la réfection du boulodrome. 3 devis ont été demandés pour les matériaux de toiture.

➢ GEDIMAT: 16 817,44€

POINT P: 12 391,12€

▶ PRADEUX: 15 888,13€

À l'unanimité le Conseil valide l'achat des matériaux à POINT P.

À la question de Nicolas BESSON de l'utilité de rembourser par anticipation les emprunts, il est répondu qu'au vu de la hausse des taux d'intérêt, il n'y a pas de bénéfice à réaliser une telle opération.

Les budgets primitifs 2024, mis au vote par Madame le Maire, sont votés à l'unanimité.

5) Ventes lots lotissement Moulin Ferrare

2 propositions d'achat pour les lots 5 et 7.

- Monsieur SAUNDERS propose l'achat du lot 5 comprenant la maison estimée à 22 000€ et le terrain de 975m2 pour 8 775€.
- Madame SHORTLAND souhaite acquérir le lot 8 pour 13 000€. Ce terrain contient une contrainte majeure : un bassin de rétention d'eau représentant un tiers de la parcelle, interdisant toute plantation ou construction. Une partie du bâtiment actuel sera aménagée en habitation et l'autre en atelier.
 - Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5 bis) Terrain Grande rue du Puy

Un acquéreur propose d'acheter la parcelle D0212 Grande Rue du Puy dont le prix de vente a été fixé à 1€ m². Le Conseil Municipal avait fixé le prix à 1€ le m² (délibération du 16 Novembre 2017). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

6) Encart LA MONTAGNE

Le journal LA MONTAGNE propose un encart publicitaire dans le « Guide de vos vacances » diffusé à 17 000 exemplaires et déposé dans les Offices de Tourisme : 1200€ la page ; 650€ la ½ page et 375€ le1/4 de page.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit un encart d'une demi-page.

7) Choix du cabinet d'avocats affaire GLOMEAU/GENDREAU

À l'unanimité, le Conseil valide le cabinet d'avocats GACHON-NOUGUÈS qui défend les intérêts de la Commune dans le dossier Glomeau/Gendreau auprès du Tribunal de Grande Instance de Guéret.

8) Divers

> Travaux:

- Cimetière : les travaux sont en cours d'achèvement, une partie des allées est bitumée.
 Des plantes nécessitant peu d'entretien et adaptées au terrain seront plantées pour agrémenter les espaces en terre.
- Bassins: en attente d'un devis pour le remplacement du liner dans le grand bassin; il devrait être mis en eau avant l'été. Madame le Maire demande aux élus de réfléchir à l'aménagement du bassin central.
- Maison Léger: la démolition est terminée, les employés communaux ont construit le muret en pierres le long de la rue Passagère. L'entreprise EUROVIA doit venir combler la cave, des plantations de lierre recouvriront la butte.
- Tous les fossés des routes des villages ont été suivis.

- Des plaques anciennes de prix du comice agricole ont été retrouvées dans les sous-sols de la mairie lors du déménagement du local municipal. Madame le Maire propose de les installer sur le pignon de l'école primaire face à la route d'Evaux. Didier GIRAUD propose son aide pour l'accrochage.
- Des panneaux signalétiques seront peints au sol dans la Rue de La Couture et Grande Rue du Puy pour la limitation de vitesse.
- Le tableau de la décollation de Sainte Valérie est exposé à Dijon. Didier GIRAUD et Maria DUSSAT ont assisté à son départ effectué sous haute surveillance et précaution.
- > Une stagiaire, en reconversion professionnelle, est venue pendant 3 semaines au secrétariat. Elle a commencé l'archivage des dossiers.
- Il y a eu une mobilisation importante des parents d'élèves pour manifester face au manque de remplaçants à l'école primaire. Ce mouvement a porté ses fruits, l'Éducation Nationale a nommé un enseignant temporairement.
- Madame La Préfète viendra visiter Chambon le 24 avril 2024.
- Bornes incendie : la borne au niveau de la maison de retraite ne fonctionne plus, un devis a été demandé pour la remplacer. Celle du Quai Napoléon qui a été endommagée par un véhicule sera supprimée après avis des services incendie.

La séance est levée à 20h35

Le Maire Cécile CREUZON

La secrétaire de séance Marie-Thérèse PIERRON

